



Le droit à la participation

© UNICEF/LAOA2011-00103/Phongsay Selisombath



QU'EST-CE QUE LA PARTICIPATION ?

La participation, c'est **la possibilité que tu as de penser, de croire et d'exprimer tes opinions librement, dans le respect d'autrui**. Les adultes sont là pour t'écouter et t'apporter une information fiable et adaptée à ton âge. Cette information t'est communiquée pour te permettre de te forger une opinion critique et de participer activement, aussi bien dans ta vie privée que dans la vie publique.

La participation, c'est l'un des droits fondamentaux définis dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), à travers :

- **le droit de s'exprimer, de parler, de donner son avis** (art. 12, 13, 14) ;
- **le droit d'être écouté et entendu** (art. 12, 14) ;
- **le droit d'être pris en compte** (art. 12) ;
- **le droit de participer au processus de décision et de mise en œuvre** (art. 12, 15, 17).

La participation est aussi l'un des principes fondamentaux sur lesquels la CIDE repose (avec la non discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, sa survie et son développement).

COMMENT LES ENFANTS PEUVENT-ILS AVOIR LA POSSIBILITÉ DE PARTICIPER ?

Un enfant, ce n'est pas un adulte en miniature. Tu es un individu à part entière en train de te construire une identité, une personnalité et une citoyenneté.

Tu dois pouvoir avoir ta propre façon de penser et de fonctionner.

Dans une société démocratique, tous les citoyens sont associés aux prises de décisions, y compris les enfants. Les adultes doivent te consulter et prendre en compte ton avis sur les sujets qui te concernent.

Pour permettre aux enfants de faire des choix en connaissance de cause, il faut également leur permettre d'avoir **accès à des informations adaptées à leur âge**, afin de pouvoir se forger une opinion. C'est pourquoi le droit à l'information est directement lié au droit à la participation.

POURQUOI LES ENFANTS ONT-ILS LE DROIT DE PARTICIPER ?

La place des enfants dans la société a évolué depuis le XIX^e siècle. Au fur et à mesure que les enfants ont été mieux pris en compte et reconnus dans la société, il est apparu de plus en plus évident qu'ils devaient aussi pouvoir être associés aux décisions qui les concernent.

Tu es **un acteur du monde futur** : il est important que tu puisses développer non seulement des connaissances, mais aussi une conscience, pour le bien-être de tous.

Aujourd'hui, les enfants occupent une place plus centrale dans la famille que cela n'a



© UNICEF/INDA2011-00109/Graham Crouch



pu être le cas dans le passé. Tu influences les choix de tes parents sur certains plans comme les achats ou la technologie, beaucoup plus que tes parents eux-mêmes n'ont pu le faire avec les leurs. Les enfants et les jeunes maîtrisent les nouvelles technologies souvent mieux que certaines adultes et sont parfois en situation de transmettre leurs connaissances à ces derniers. Ils peuvent ainsi participer au développement de leur environnement.

LES BIENFAITS DE LA PARTICIPATION

La participation est non seulement un droit fondamental, mais elle favorise aussi un **développement complet de la personnalité et des capacités de l'enfant**. Les jeunes apprennent mieux lorsqu'ils ont à effectuer de véritables choix et sont pleinement impliqués dans la gestion de leur vie et de leur environnement.

En participant, tu prends confiance, tu acquiers des compétences et tu apprends à protéger tes droits. Tu sors du rôle passif dans lequel tu peux parfois te sentir confiné et tu acquiers des connaissances par toi-même au lieu d'attendre qu'elles ne viennent de l'extérieur.

QUE FAIT L'UNICEF POUR DÉFENDRE LA PARTICIPATION DES ENFANTS ?

La participation des enfants et des jeunes à la vie citoyenne est une priorité pour l'Unicef, que ce soit dans les pays en développement ou dans des pays dits « riches » comme la France.

L'Unicef agit dans tous les pays pour que soient mises en œuvre des initiatives permettant aux jeunes de s'engager activement pour faire évoluer leur environnement. Le droit à la participation te permet de développer ton esprit critique et d'exprimer ton opinion, mais également de **participer activement à la vie citoyenne et solidaire** de ton territoire grâce au bénévolat.

L'Unicef a créé un site Internet dédié aux jeunes pour qu'ils s'expriment et échangent sur des sujets tels que le VIH-sida, la pauvreté, la santé ou les conflits.

Le site s'appelle La voix des jeunes : <http://lavoixdesjeunes.org/>

En France, l'Unicef a mis en place des programmes adaptés aux jeunes de ton âge. Dans les collèges, par exemple, les jeunes peuvent être membres des Clubs Unicef jeunes. Les membres du club se réunissent régulièrement pour découvrir la façon dont les enfants vivent ailleurs dans le monde et mener des actions de solidarité pour eux.

LE SAVAIS-TU ?

Des programmes d'engagement à destination des jeunes existent partout dans le monde (parlements des enfants, programmes radio réalisés par des jeunes...). Par exemple, les jeunes reporters de Cotonou, au Bénin, sont des adolescents qui sensibilisent le grand public aux droits de l'enfant via les médias.

Pendant 10 ans, depuis 1991, l'Unicef a organisé chaque année la **Journée internationale de la radio et de la télévision en faveur des enfants** (ICDB). Cette initiative, qui avait débuté comme une façon d'amener les animateurs de programmes de la radio et de la télévision à consacrer un temps d'antenne aux questions de l'enfance, a grandi au fil des ans pour devenir une célébration de la participation des jeunes dans les médias. Elle s'est arrêté en 2011, dans l'idée que l'engagement des médias auprès des jeunes ne devait plus seulement être célébré le temps d'une journée mais avoir sa place tout au long de l'année.



© UNICEF/NYHQ2011-0640/Susan Markisz



LEXIQUE

Conscience n.f. Sens moral.

Consulter n.m. Demander l'avis de quelqu'un.

Démocratique adj. Respectueux de la volonté du peuple.

Discrimination n.f. Différence de traitement qui nuit à autrui sur une base non justifiée.

Droit fondamental n.m. Droit essentiel, reconnu par des textes tels que la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen ou la Convention internationale des droits de l'enfant.

Se forger une opinion v. Se faire un avis.

Inculquer v. Apprendre, enseigner.

Opinion n.f. Avis.

Principe n.m. Règle.